



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le territoire Vallée Sud-Grand Paris et la ville pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières**

Séance du 31 mars 2016  
Convocation du 25 mars 2016  
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le trente et mars à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-cinq mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etait excusée :

Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 31 mars 2016**

**OBJET : Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le territoire Vallée Sud-Grand Paris et la ville pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le projet de convention établi par le territoire Vallée Sud-Grand Paris pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le territoire Vallée Sud-Grand Paris et la ville de Sceaux pour la mise en œuvre des enrobés définitifs rue des Pépinières et le remboursement des surfaces correspondant aux emprises du chantier d'assainissement.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, written over the official seal. The signature is cursive and appears to read 'Philippe L...'.